

Commission permanente

du 31/01/2003

II-Convention-Contrat-Marché

2 - Gestion des niveaux d'eau du 17ème Bief du Canal de Nantes à Brest Convention avec le Département de Loire-Atlantique

A la demande du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique, l'IAV est appelée à « piloter » la gestion des niveaux d'eau sur le 17^{ème} bief du canal de Nantes à Brest pendant la période du 1^{er} novembre au 15 avril, afin de prendre en compte à la fois, les impératifs d'exploitation et les exigences environnementales.

La convention, ci-jointe, qui a déjà reçu un accord de la Commission Permanente du Conseil Général de Loire-Atlantique lors de sa réunion du 2 décembre 2002, définit les modalités d'intervention.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention proposée**
- **autorise le Président à la signer**

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND